

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/324  Paraphe : <b>BS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2020/117</b>	

Le dix sept décembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers  
sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 81

Votants : 98

Date de la convocation : 10/12/2020

Secrétaire de séance : Mme Annie FESTUOT

**Présents** : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 003 JUILLET Bruno (depuis 19:49:09), 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJI Léopold, 008 CARRE Joël, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LEONI Alain, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 039 LHOTEL Philippe, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POUCKET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FAILLON Gérard, 049 ANDREY Danièle, 050 GALLE Florine, 051 RAGUET Philippe, 052 DEOM Bernard, 055 VERNEL Martine, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 072 NICOLITCH Cédric, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 078 RENAUX Thierry, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoît, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 121 RENOLLET Hubert.

**Représentés** : 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric), 007 HULOT Christian (depuis 19:49:39 à 003 JUILLET Bruno), 020 MARCHERAS Laetitia (à 028 MEIS Michel), 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 045 QUEVAL Guillaume), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 054 VALET Bruno (depuis 19:55:27 à 055 VERNEL Martine), 073 BOXEBELD Pascal (à 030 DEFORGES Pierre), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 079 BOUILLON Jacques (à 046 SINGLIT Benoît), 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 103 BERGERY Marie Claude (à 116 LAIES Benoît), 104 BOLY Francis (à 121 RENOLLET Hubert), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 119 LESUEUR Patricia (à 117 LAMPSON Nadège), 120 PAYEN Françoise (à 102 BAUDART Martine), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

---

**OBJET : APPROBATION PROJET DE COOPERATION « EVALUATION FINALE LEADER 2014-2020 DES GAL SUD ARDENNES »**

Considérant qu'en 2016 le GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays Rethélois, le GAL des Crêtes Préardennaises et le GAL de l'Argonne Ardennaise ont été retenus par la Région Grand Est pour porter un programme LEADER ;

.../...

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020  
et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020**

Vu la délibération n°DC2017/16 du Conseil communautaire du 12 avril 2017 validant l'ensemble du dossier définitif du programme LEADER 2014/2020 en vue du conventionnement avec la Région Grand Est ;

Vu la convention signée en date du 13/07/2017 entre le GAL de l'Argonne Ardennaise, l'ASP et la Région Grand Est dans le cadre du programme LEADER 2014/2020, modifiée,

Considérant que dans le cadre de la contractualisation avec la Région Grand Est, chaque GAL met en œuvre son propre programme LEADER et anime sa stratégie locale de développement. Chacun doit également réaliser une évaluation finale de son programme. L'évaluation finale a pour objectif d'évaluer :

- la cohérence des stratégies locales de développement,
- les contributions des opérations menées au titre des stratégies locales de développement,
- les facteurs de réussite et d'échec en lien avec la réalisation des objectifs des stratégies,
- la valeur ajoutée du programme LEADER sur les territoires.

Considérant que les GAL du Sud Ardennes souhaitent mener une évaluation finale conjointe des trois programmes LEADER afin de :

- Répondre aux obligations réglementaires,
- Mutualiser la prestation externe d'accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation,
- Partager les expériences de chaque GAL,
- Mettre en perspective les résultats des évaluations individuelles,
- Se projeter dans la future programmation grâce à des recommandations communes,
- Lier les résultats de l'évaluation et la prochaine programmation à l'élaboration du SCOT Sud Ardennes ;

Considérant que cette évaluation finale comprend quatre phases principales :

- Le cadrage de l'évaluation : cette phase consiste à définir les questions évaluatives communes, et le cas échéant les questions évaluatives individuelles.
- L'organisation des moyens d'évaluation : cette phase comprend la définition et la conception des outils communs d'évaluation, et le cas échéant des outils individuels. Il sera également nécessaire de permettre une prise en main de ses outils par les équipes LEADER.
- La mise en œuvre de l'évaluation : cette phase consiste à interroger la logique d'intervention des programmes LEADER des trois territoires, à mobiliser l'information et les données, à mettre en application les outils, à analyser les informations et les données récoltées et enfin à proposer des recommandations communes et individuelles.
- La synthèse et la restitution des résultats de l'évaluation : cette phase comprend l'écriture du rapport d'évaluation et d'une synthèse des résultats conçue comme un support de communication.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par :

**91 voix POUR,**

**3 Contre :** 025 NIZET Sylvain, 030 DEFORGES Pierre, 073 BOXEBELD Pascal (Pierre 030 DEFOGES)

**4 Abstentions :** 017 BESTEL Bernard, 074 DUMANGE Dominique, 095 RICHELET Jean-Pol, 115 MACHINET Jean Baptiste

**2 Ne prennent pas part au vote :** 031 LEONI Alain, 078 RENAUX Thierry

- D'approuver le projet de coopération sur l'évaluation finale entre les 3 GAL
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que figurant ci-après :

<b>Plan de financement prévisionnel "Evaluation finale LEADER 2014-2020 des GAL Sud Ardennes »</b>		
<b>Dépenses</b>	Prestation externe d'accompagnement - Part de l'Argonne Ardennaise	20000.00€
	<b>Total</b>	<b>20000.00€</b>
<b>Recettes</b>	Autofinancement 2c2a	7200.00€
	LEADER	12800.00€
	<b>Total</b>	<b>20000.00€</b>

- D'autoriser le Président à solliciter une demande de subvention auprès de LEADER,
- D'autoriser le Président à participer à un groupement de commandes avec la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises et la Communauté de Communes du Pays Rethélois,
- D'autoriser le Président à signer l'accord de partenariat,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

**Le Président,**



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24 DEC. 2020 et de sa publication ou notification le**

**24 DEC. 2020**